



CONVENTION DE PARTENARIAT 2025
Unis Cité Champagne Centre – Site de Verdun
Communauté de Communes du territoire de Fresnes
ILCG de Fresnes en Woëvre

Entre ILCG de Fresnes en Woëvre,

Situé 16, rue des Eparges, 55160 FRESNES en Woëvre

Représentée par Madame Colette CHAMPAGNE en sa qualité de Présidente de l'association dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

Communauté de Communes du territoire de Fresnes

5 rue du Château, 55160 Fresnes-en-Woëvre

Représenté par Didier ALEXANDRE, Président de la Codecom de Fresnes-en-Woëvre

Et

Unis-Cité Champagne Centre – Site de Verdun

La Camaraderie aux Planchettes

62, rue du Dr Schweitzer, 55100 Verdun

Représenté par Monsieur Nicolas SUPPIN en sa qualité de Responsable d'antenne

Préambule

Unis-Cité a pour objet « d'animer et de développer des programmes de Service Civique volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six à huit mois et à temps plein ou partiel, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. », selon l'article 1 de ses statuts.

Le programme Service Civique Solidarité Seniors:

Mobiliser les jeunes pour lutter contre l'isolement des seniors dans les territoires :

Mise en place de visites de convivialités directement au domicile du seniors, effectuées par des binômes de volontaires Unis-Cité pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, développer le lien intergénérationnel, contribuer à préserver l'autonomie et le maintien à domicile et favoriser le bien-être et le bien-vivre.

L'ILCG (Instance Locale de Coordination Gérontologique) souhaite améliorer les conditions des personnes âgées du canton de Fresnes en Woëvre. Elle a mis en place le portage de repas et le service transport sur le territoire de la Codecom. Elle a aussi un rôle de conseil pour l'aide à l'amélioration de l'habitat, et toutes actions visant à maintenir les personnes âgées à domicile (sécurité, aide au numérique, gym adaptée).

Article 1 – Objet de la convention et objectifs du partenariat

L'ILCG et Unis-Cité Champagne Centre – Site de Verdun ont décidé d'agir en partenariat pour mettre en place les actions auprès des seniors isolés, identifiés par l'ILCG.

Pour se faire, les volontaires appuyés par l'équipe bénévoles de l'ILCG réaliseront leurs visites à domicile. Un Listing sera réalisé et transmis à la Coordinatrice d'Equipes et de Projets, Karène MARTIN.

Article 2 – Engagements d'Unis-Cité

2.1 - Durée, horaires de la mobilisation des volontaires

Unis-Cité mobilise au départ une équipe de 2 volontaires sur une durée de 6 mois sur le territoire de la Communauté de Commune de Fresnes-en-Woëvre

Ils interviendront :

Pour le Programme Service Civique Solidarité Seniors

- Les mercredis de 10h00 à 17h00 sur le territoire de la Communauté de Commune de Fresnes-en-Woëvre

En fonction des évènements et des besoins, les volontaires pourront être mobilisés sur d'autres créneaux, qui seront à convenir entre les deux parties.

2.2 - Rôle des volontaires et de la coordinatrice d'équipes et de projets

Les volontaires en Service Civique réaliseront leurs visites de courtoisie et de convivialité auprès des seniors isolés. **Les volontaires ne sont pas et ne doivent pas remplacer des professionnels. Ils sont recrutés selon leur motivation et non sur leurs diplômes et/ou compétences.** Leurs absences ne doivent impacter en rien le fonctionnement de la structure.

La coordinatrice d'équipes et de projets d'Unis-Cité Champagne Centre – Site de Verdun Karène MARTIN assure l'encadrement des volontaires d'Unis-Cité ainsi que l'animation et le suivi des interventions en lien étroit avec le partenaire. Sur le terrain ou à distance, elle vient en appui organisationnel. La coordinatrice est disponible du lundi au vendredi de 9h à 17h par téléphone.

Toute autre personne faisant partie de l'association Unis-Cité est habilitée à intervenir sur le lieu de projet après en avoir informé la structure partenaire.

2.3 - Formation des volontaires et accompagnement au projet d'avenir

Unis-Cité s'engage aussi à former les volontaires aux missions de service civique et propose

des **formations civiques et citoyennes** au cours de l'année. Celles-ci ont été programmées sur des temps hors présence au CS. Cependant, si les formations doivent être reportées à un jour d'intervention des volontaires au sein de la structure, Unis-Cité s'engage à la prévenir au plus tôt.

Unis-Cité accompagne les volontaires dans l'élaboration de leur **projet d'avenir et la valorisation de leurs compétences acquises** en service civique. Nous souhaitons **impliquer la référente terrain** dans ce cas (*article 3.1 - Référent pour Unis-Cité Champagne Centre paragraphe 5*).

2.4 – Absences

Dans le cadre des activités d'Unis-Cité (actions de communication, chantier de solidarité, accompagnement au projet d'avenir, sensibilisation à la citoyenneté...), les volontaires peuvent être amenés à s'absenter de leur projet. Dans tous les cas, le partenaire sera prévenu à l'avance de ces absences par la coordinatrice d'équipes et de projets.

En cas d'opérations d'urgence (grand froid, inondations, incendie, ...), Unis-Cité se réserve le droit d'affecter tout ou partie de ses effectifs momentanément au soutien de ces actions.

2.5 – Congés

Les **volontaires majeurs ont le droit à 2 jours de congés par mois** de service effectué dès lors que sa mission a été réalisée durant dix jours ouvrés, quel que soit la durée hebdomadaire de la mission ou le nombre de jours par semaine durant lesquels la mission est effectuée.

Les **volontaires mineurs ont le droit à 3 jours de congés par mois** de service effectué dès lors que sa mission a été réalisée durant dix jours ouvrés, quel que soit la durée hebdomadaire de la mission ou le nombre de jours par semaine durant lesquels la mission est effectuée.

Unis-Cité a choisi d'imposer des jours de congés et laisser 3 jours de congés à poser par les volontaires durant l'année. Les volontaires devront **soumettre leur proposition de congés** au coordinateur du projet d'Unis-Cité au moins **8 jours à l'avance**. Une fois validée, elle sera proposée à la direction de l'établissement via la coordinatrice d'équipes et de projet.

2.6 – Assurance

L'association Unis-Cité a souscrit un **contrat Multirisques auprès de la MACIF**, sous le numéro 8252015 qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux **volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention**.

2.7 - Indemnités et gratifications

Dans le cadre de leur engagement en Service Civique, les volontaires reçoivent une indemnité de 619,85€ par mois.

Article 3 - Engagements des partenaires

3.1 - Référent pour Unis-Cité

Le partenaire est responsable des volontaires en service civique dès leur présence en structure et durant leurs horaires d'intervention.

Le partenaire désigne un référent pour l'accompagnement des volontaires dans leurs actions au sein de l'ILCG.

Il sera l'interlocuteur principal et le référent des volontaires en lien avec les responsables d'Unis-Cité.

Il sera co-responsable de l'encadrement et accompagnement des volontaires dans leurs savoir-être, savoir-faire, participation, implication et autonomie dans la mission, du bon déroulement du projet et des relations avec Unis-Cité.

Aussi, il sera **impliqué dans la réalisation du bilan nominatif** délivré à la fin de la mission pour chaque volontaire et sera invité à venir participer à la cérémonie de clôture.

Enfin, il s'engage à participer à **une demi-journée de formation des tuteurs référents** terrain animée par le chargé de formation d'Unis-Cité Lorraine.

3.2 - Intégration de l'équipe sur le site

A l'arrivée des volontaires et pour faciliter leur intégration au sein de la structure, **un temps de sensibilisation à la structure, à ses équipes et à son contexte sera aménagé et animé par les référents**. Ce temps de sensibilisation devra également présenter le règlement intérieur de la structure, les éventuelles règles de sécurité et les autorisations nécessaires au bon déroulement du projet.

La date de rencontre se fera la première quinzaine de janvier 2025 0 Fresnes6en-Woèvre.

3.3 – Participation à la formation des volontaires

Au début du projet, les volontaires recevront une formation/sensibilisation aux problématiques liées à leur mission. Puis, dans le cadre de la préparation à l'après service civique et pour assurer un enrichissement personnel des volontaires au-delà de l'action, des rencontres formelles pourront être mises en place sur des thèmes en rapport avec les objectifs du projet ou sur les métiers que comporte le secteur du partenaire.

Article 4 – Engagements matériels et financiers

4.1 - Coût de l'équipe de volontaires

Les visites réalisées par les volontaires rentrent dans leur mission de Service Civique et sont gratuites.

Les frais de déplacement des volontaires seront pris en charge par l'ILCG de Fresnes-en-Woèvre depuis la Maison des Services jusqu'au domicile des personnes visitées.

Article 5 - Réunions liées au projet

5.1 – Temps de régulation

Durant la période de présence des volontaires, des **réunions régulières** seront convenues

conjointement pour faire le point sur l'avancée du projet et concernant notamment le planning, le suivi des objectifs et des éventuelles difficultés.

Si lors de ces réunions, s'il s'avère que les objectifs et/ou le contenu du partenariat tel qu'ils sont définis dans la présente convention ne sont pas atteignables, ces derniers doivent être redéfinis et réadaptés.

Par ailleurs, le partenaire sera invité à toutes les réunions de pilotage.

5.2 – Bilans

En fin de projet, les volontaires et leurs différents interlocuteurs se réuniront pour évaluer l'ensemble du projet et décider de sa poursuite ou des modifications/compléments à y apporter.

De même que les volontaires, le partenaire de l'association Unis-Cité Champagne Centre s'engage à compléter et à renvoyer son **propre bilan de l'action menée** par l'équipe des volontaires. Il pourra en outre être invité à faire part de son soutien au projet d'Unis-Cité lors d'événements internes ou externes.

Article 6 - Intervenants extérieurs

De façon ponctuelle et après concertation, les signataires pourront inviter des personnes extérieures au projet. Notamment, l'association Unis-Cité Lorraine pourra prendre l'initiative de **convier des représentants des collectivités locales, des partenaires financiers publics ou privés** afin de rencontrer les volontaires et permettre ainsi de promouvoir leur engagement.

Article 7 – Communication

Dans leur volonté commune de sensibilisation à la citoyenneté et de valoriser l'engagement des volontaires dans la société, **Unis-Cité Champagne Centre et le partenaire s'engagent à coopérer et à valoriser les partenariats dans la couverture médiatique des actions réalisées.** Les deux parties s'engagent à **mentionner leur partenariat** lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention.

Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication du partenaire et d'Unis-Cité Lorraine.

Article 8 – Durée

La présente convention doit être approuvée avant le commencement du projet et elle est conclue pour la durée de l'année 2025 : du 1^{er} janvier au 11 juillet 2025.

Article 9 – Rupture

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des

articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

Fait en deux exemplaires, le 18 décembre 2024.

Pour l'association Unis-Cité Champagne Centre

Nicolas SUPPIN
Unis Cité Grand Est
Responsable des Antennes
Champagne Centre

Pour l'ILCG

Colette CHAMPAGNE
Présidente de l'association

Pour la Codecom de Fresnes
en Woëvre
Didier Alexandre,
Président de la Codecom de
Fresnes-en-Woëvre

PROJET